



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2009

AÉRODROME DE NIORT/SOUCHÉ : CONSIGNES
D'EXPLOITATION

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 11 décembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frank MICHEL -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Bernard BARE
- Françoise BILLY donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

AÉRODROME DE NIORT/SOUCHÉ : CONSIGNES D'EXPLOITATION

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Suite au transfert de l'aérodrome de Niort-Souché par l'Etat à la Ville de Niort, la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud Ouest a sollicité le service gestionnaire afin qu'il soit établi un document dénommé « consignes d'exploitation ». Ce document s'impose sur sa forme à tous les aérodromes civils ouverts à la circulation aérienne publique mais permet néanmoins au gestionnaire d'insérer des spécificités locales principalement sur la réglementation de l'activité au sol.

Ainsi, ces consignes définissent par exemple et de façon générale, les conditions de la procédure de travaux et de maintenance de l'infrastructure (surface de l'aire de mouvement, drainage, balisage lumineux), le protocole à suivre dans l'hypothèse d'un accident ou incident aérien, la circulation des véhicules et des personnes en zone réservée, les modalités d'information aéronautique ou l'information sur l'état de l'aire de mouvement et son inspection visuelle.

De manière plus spécifique, en accord avec l'ABAN, représentant les associations et usagers basés de l'aérodrome, il a été validé par exemple les conditions d'embarquement au sol des parachutistes, les conditions d'accès au seuil de la piste non revêtue des planeurs ou les modalités de stationnement des aéronefs faisant usage de la station de carburants.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les consignes d'exploitation de l'aérodrome de Niort Souché, qui font l'objet d'un document joint et qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE